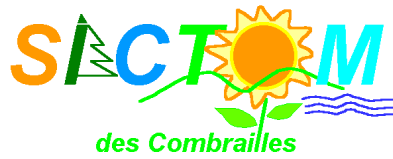


SICTOM DES COMBRAILLES
Mairie de Montaigut en Combraille
19, Grande rue
63 700 Montaigut en Combraille
tel/fax 04.73.85.95.74
Présidente : Claire LEMPEREUR



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



Année 2010

Le 31 décembre 2010

I – CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2010.

I-1 Coopération Intercommunale

I-1-1 Collectivité compétente organisatrice du service

Le SICTOM des Combrailles est un EPCI compétent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (prestations de services / marchés publics). Le service est également assuré sur la commune de VIRLET, par ailleurs membre de la communauté de communes de MARCILLAT (03) qui dispose de la compétence ordures ménagères. Du fait de cette spécificité, le SICTOM des Combrailles est un Syndicat Mixte.

I-1-2 Territoire desservi et nombre d'habitants

Le territoire desservi représente 41 communes qui regroupent 17 862 habitants (population municipale recensement 2011).

POPULATIONS LEGALES (INSEE 2011)

	Population Municipale
<i>ARS LES FAVETS</i>	236
<i>AYAT SUR SIOULE</i>	141
<i>BIOLLET</i>	326
<i>BLOT L'EGLISE</i>	395
<i>BUSSIÈRES PRES PIONSAT</i>	109
<i>BUXIÈRES SOUS MONTAIGUT</i>	250
<i>CHATEAU SUR CHER</i>	92
<i>DURMIGNAT</i>	202
<i>ESPINASSE</i>	322
<i>GOUTTIÈRES</i>	363
<i>LA CELLETTE</i>	163
<i>LA CROUZILLE</i>	283
<i>LAPEYROUSE</i>	568
<i>LE QUARTIER</i>	214
<i>LISSEUIL</i>	86
<i>MARCILLAT</i>	198
<i>MENAT</i>	588
<i>MONTAIGUT</i>	1 063
<i>MOUREUILLE</i>	299
<i>NEUF EGLISE</i>	287
<i>PIONSAT</i>	1 067
<i>POUZOL</i>	268
<i>ROCHE D'AGOUX</i>	90
<i>SAINT GAL SUR SIOULE</i>	130
<i>SAINT JULIEN LA GENESTE</i>	137
<i>SAINT MAURICE PRES PIONSAT</i>	376
<i>SAINT PARDOUX</i>	403
<i>SAINT PRIEST DES CHAMPS</i>	699
<i>SAINT QUINTIN SUR SIOULE</i>	320
<i>SAINT REMY DE BLOT</i>	211
<i>SAINTE CHRISTINE</i>	146
<i>SAINT ELOY</i>	3 748
<i>SAINT GERVAIS</i>	1 308
<i>SAINT HILAIRE PRES PIONSAT</i>	199
<i>SAINT MAIGNER</i>	200
<i>SAURET BESSERVE</i>	182
<i>SERVANT</i>	546
<i>TEILHET</i>	299
<i>VERGHEAS</i>	72
<i>VIRLET</i>	264
<i>YOUX</i>	1 012
TOTAL	17 862



I-2 Modalité d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte traditionnelle	Prestation de service	SITA MOS	01/01/2010	3 ans
Collecte sélective	Prestation de service	SITA MOS	01/01/2010	3 ans
Bennes à encombrants	Prestation de service	SITA MOS	01/01/2010	3 ans
Points propres	Prestation de service	ECHALIER	01 / 01 / 2010	1 an R1
Points propres	Prestation de service	SORECA	01 / 09 /2009	1 an R1
Points propres	Prestation de service	STGPTI	15 / 10 /1997	1 an R2

ECHALIER : papier carton, plastique, corps creux, piles

SORECA : verre

STGPTI : huile

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

1.3 Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs ordures ménagères	SECAF environnement
Fourniture de sacs de collecte sélective	JET' SACS
Fourniture de bennes amovibles	SARL CMMI

1.4 La gestion des déchèteries

Lieu d'implantation	Mode de gestion	Début du contrat	Fin du contrat
St ELOY	Marché (SITA MOS)	01/01/2010	31/12/2013 - R3
St GERVAIS	Marché (SITA MOS)	01/01/2010	31/12/2013 – R3
PIONSAT	Marché (SITA MOS)	01/01/2010	31/12/2013 – R3

R3 : renouvelable une fois 3 ans

A titre d'information les repreneurs sont les suivants :

<u>Déchèteries :</u>	
Ferraille	SITA MOS / LARDET
Pneus	SITA MOS (stockage) puis convention de reprise / Société PROCAR
D.M.S.	Répartis par SITA MOS
Cartons	SITA MOS / ECHALIER
Tout venant	Trié par SITA MOS

<u>Points propres:</u> (garanties de reprise / Contrat ECO-EMBALLAGES)	
Papier carton	REVIPAC
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	VALORPLAST SA
Acier	ARCELOR PACKAGING INTERNATIONAL
Aluminium	AFFIMET

II – INDICATEURS TECHNIQUES

II-1 Collecte des déchets ménagers

II-1-1 Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements

II.I.I.a. Présentation.

La collecte traditionnelle en porte à porte et bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat.

Les ordures ménagères résiduelles sont conduites à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDN) de MIREMONT (63) et de CUSSET (03).

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société ECHALIER à CLERMONT-FERRAND.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

II.I.I.b. Modalités

Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.

Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

II.I.I.c Fréquence de collecte

Elle se déroule les matins sans variation de fréquences sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	2 fois par semaine	Bourg ST ELOY/ ST GERVAIS/ MONTAIGUT/PIONSAT
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages

La collecte sélective (6 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY / MONTAIGUT
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS / PIONSAT

II.I.I.d Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2009	2010	Evolution
Ordures Ménagères	5 574.03 t (310.67 kg/hab.)	5 133.80 t (287.41 kg/hab.)	- 7.90 %
Collecte Sélective	290.73 t (48.46 kg/hab. desservi) (16.20 kg/hab..SICTOM)	286.92 t (47.82 kg/hab. desservi) (16.06 kg/hab. SICTOM)	- 1.31 %

II.1.2. La collecte en apport volontaire

II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par les établissements ECHALIER et SORECA.

48 points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 100 unités.

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2010	2009	2010	Evolution
Verre	100	534.67 t (29.81 kg/hab.)	487.84 t (27.31 kg/hab.)	(- 8.76 %)
Papier-carton	48	220.9 t (12.32 kg/hab.)	234.18 t (13.11 kg/hab.)	(+ 6.01 %)
Bouteille plastique	48	51 t (2.84 kg/hab.)	56.10 t (3.14 kg/hab.)	(+10.00 %)
Huile de vidange	48	11.2 t (0.62 kg/hab.)	8.2 t (0.46 kg/hab.)	(-26.79 %)
TOTAL		817.77 t	786.33 t	- 3.84 %

Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2010. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée ; ils laissent apparaître un léger décalage avec les données reprises au tableau ci-dessus (différence entre les tonnages reçus en centre de tri et pas nécessairement traités en fin d'année).

<u>Points de collecte</u>		<u>P/J</u> en kg	<u>Ratio par</u> hab. kg / hab.	<u>CC</u> en kg	<u>Ratio par</u> hab. kg / hab.	<u>Verre</u> (en kg)	<u>Ratio par</u> hab. Verre (en kg par hab.)
Ars les Favets	236	3 020	12.80	875	3.71	5 930	25.13
Ayat sur Sioule	141	1 890	13.40	465	3.30	3 620	25.67
Biollet	326	4 560	13.99	1 100	3.37	9 100	27.91
Blot l'Eglise	395	10 675	27.03	2 785	7.05	13 780	34.89
Bussières près Pionsat	109	2 470	22.66	480	4.40	3 060	28.07
Buxières sous Montaigut	250	3 725	14.90	960	3.84	5 750	23.00
Château sur Cher	92	1 575	17.12	340	3.70	2 690	29.24
Durmignat	202	2 890	14.31	640	3.17	5 340	26.44
Espinasse	322	3 885	12.07	1 200	3.73	8 020	24.91
Gouttières	363	6 130	16.89	840	2.31	7 140	19.67
La Cellette	163	1 980	12.15	405	2.48	4 220	25.89
La Crouzille	283	2 435	8.60	590	2.08	2 360	8.34
Lapeyrouse	568	9 960	17.54	1 735	3.05	20 550	36.18
Le Quartier	214	3 030	14.16	565	2.64	5 860	27.38
Lisseuil	86						
Marcillat	198	2 445	12.35	705	3.56	4 850	24.49
Menat	588	8 790	14.95	2 190	3.72	15 130	25.73
Montaigut en Combraille	1 063	5 430	5.11	1 005	0.95	20 870	19.63
Moureuille	299	4 700	15.72	1 185	3.96	6 760	22.61
Neuf Eglise	287	4 145	14.44	845	2.94	8 500	29.62
Pionsat	1 067	13 150	12.32	3 340	3.13	29 980	28.10
Pouzol	268	5 340	19.93	1 945	7.26	11 260	42.01
Roche d'Agoux	90	2 615	29.06	840	9.33	3 810	42.33
Saint Eloy les Mines	3 748	33 190	8.86	6 140	1.64	98 480	26.28
Saint Gal sur Sioule	130	2 490	19.15	830	6.38	6 540	50.31
Saint Gervais d'Auvergne	1 308	16 645	12.73	4 155	3.18	49 780	38.06
Saint Hilaire près Pionsat	199	2 950	14.82	740	3.72	4 620	23.22
Saint Julien la Geneste	137	1 365	9.96	470	3.43	3 870	28.25
Saint Maigner	200	1 925	9.63	430	2.15	3 630	18.15
Saint Maurice près Pionsat	376	6 670	17.74	1 520	4.04	8 260	21.97
Saint Pardoux	403	11 970	29.70	2 870	7.12	15 350	38.09
Saint Priest des Champs	699	9 515	13.61	2 425	3.47	14 910	21.33
Saint Quintin sur Sioule	320	4 080	12.75	1 040	3.25	7 360	23.00
Saint Remy de Blot / Lisseuil	297	3 700	12.46	685	2.31	8 630	29.06
Sainte Christine	146	3 330	22.81	825	5.65	6 150	42.12
Sauret Besserve	182	3 705	20.36	950	5.22	6 060	33.30
Servant	546	7 875	14.42	2 065	3.78	14 400	26.37
Teilhet	299	3 695	12.36	955	3.19	10 510	35.15
Vergheas	72	1 585	22.01	455	6.32	2 640	36.67
Virlet	264	2 825	10.70	1 125	4.26	8 280	31.36
Youx	1 012	11 580	11.44	3 205	3.17	19 790	19.56
SICTOM	17 862	233 935	13,10	55 920	3.13	487 840	27.31

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 3 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY / ST GERVAIS / PIONSAT). Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Lieu de la déchetterie	Horaires d'ouverture	
	Périodes	Jours et Heures
ST ELOY	Eté	10/12-15/19 du lundi au samedi // 09/12 le dimanche
ST ELOY	Hiver	09/12 le dimanche et le lundi // 15/18 du mardi au vendredi // 09/12-14/18 le samedi
ST GERVAIS	Eté	09/12 le lundi // 15/19 du mardi au vendredi // 09/12-15/19 le samedi
ST GERVAIS	Hiver	09/12 le lundi // 14/17 du mardi au vendredi // 09/12-14/17 le samedi
PIONSAT	Eté	15/19 du lundi au jeudi // 09/12 le vendredi // 09/12-15/19 le samedi
PIONSAT	Hiver	14/17 du lundi au jeudi // 09/12 le vendredi // 09/12-14/17 le samedi

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit.
- Pour les Professionnels : gratuit (seuls les dépôts de déchets verts sont payants).
- Filière Placoplatre uniquement sur ST ELOY (payante pour les professionnels).

L'accès est interdit au véhicule de plus de 3,5 T

II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2009			2010			Evolution
	Particuliers	Pro.	Total	Particuliers	Pro.	Total	
ST ELOY	15 747	2 001	17 748	18 367	1549	19 916	+ 12.22 %
ST GERVAIS	6 585	549	7 134	6 840	689	7 529	+ 5.54 %
PIONSAT	6 024	691	6 715	5 772	602	6 374	- 5.08 %
TOTAL	28 356	3 241	31 597	30 979	2 840	33 819	+ 7.03 %

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

		2009 (en tonne)	2010 (en tonne)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	798.05	592.78	- 25.72 %
	Matériaux d'exploitation	/	/	/
	Bois	/	49.02	/
	Ferrailles	302.90	268.80	- 11.26 %
	Gros cartons	96.80	115.08	+ 18.88 %
	Papier	/	/	/
	Verre	6.63	/	/
	Textile	/	/	/
	Pneus	NC	NC	/
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	1.176	/	
	Huile alimentaire	/	1.537	
	Piles	0.940	1.474	+ 56.81 %
	D.E.E.E dont :			
	- Gros électroménager hors froid	26.901	27.009	+ 0.401 %
	- Gros électroménager froid	16.860	16.432	- 2.54 %
	- Ecran	14.182	23.822	+ 67.97 %
	- Petit appareil en mélange	11.666	16.239	+ 39.19 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0.369 (369k)	0.135(135k)	-63.41 %
Cartouches encre	/	/	/	
Gravats valorisés en ISDND	1 025.33	673.22	-34.34 %	
DIB valorisés	/	/	/	
Sous total	2 301.804	1 785.55	- 22.43 %	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés en ISDND	/	/	/
	DIB non valorisés	/	/	/
	Encombrants	1341.04	1320.44	- 1.54 %
	Déchets toxiques	14.146	33.58	+ 137.38 %
	Amiantes cimentée	/	/	/
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	/	/	/
	Sous total	1 355.19	1 354.02	- 0.086 %
Total des apports		3 656.99	3 139.57	- 14.148
		203.82 kg/hab	175.768 kg/hab	

II.1.4. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.4.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité.

II.1.4.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)

Type d'emballages	2009	2010	Evolution
VAT 50 litres (2009) VAT 60 litres (2010)	42	42	+ 20.00 %

II.1.5. La collecte des encombrants dans les communes.

II.1.5.a. Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Une benne de 30m³ est installée dans les communes selon les dispositions d'un planning annuel. La collecte est assurée en 2010 par la société SITA MOS (à partir d'un planning réduit) jusqu'à l'ISDND de CUSSET.

II.1.5.b. Quantités collectées (en m³ et en nombre d'enlèvements)

Quantités	2009	2010	Evolution
Nombre de bennes	212	51	- 75.94 %
Tonnes	594.680	172.14	- 71.05 %
Kg/hab/an	33.14	9.64	

II.2. Le transfert et le transport

Le SICTOM a débuté le transfert de ses ordures ménagères résiduelles au 01 janvier 2010 sans centre de transfert opérationnel :

- TONNAGE ISDND MIREMONT (63) : 1 880.44 (soit 231 évacuations (35 kms)) + 1 092.70 en apports BOM.
- TONNAGE ISDND CUSSET (03) : 2 047.36 (soit 224 évacuations (66 kms)).

II.3. Le traitement

II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre a cessé au 31/12/2009.

II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires MIREMONT et CUSSET (2010).

		2009 (ST ELOY)	2010	Evolution
	Ordures ménagères	6 782.09 (dont 5 574.03 SICTOM)	5 133.80	- 65.696
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1 936.00	1 492.58	- 22.90 %
	Boues station d'épuration	/	/	/
	Gravats et terres enfouis non soumis à TGAP	1 117.15	673.22	- 39.737
	Résidus d'unités de tri	/	/	/
Professionnels	Déchets industriels banals	2 106.50	/	/
TOTAL DECHETS ENFOUIS		<i>11 941.74</i> (10 733.68)	7 299.60	- 31.993

II.3.2. La valorisation biologique

II.3.2.a. Les plateformes de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage de Saint Eloy permet de stocker puis de broyer les produits végétaux récoltés dans les différentes déchetteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.

Quantités traitées (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2009	2010	Evolution
Déchets verts des déchetteries	Saint- Eloy les- Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	798.05	592.78	- 25.721%
Déchets verts municipaux et des voieries	Saint- Eloy les -Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	121.14	/	%
Déchets des particuliers	Saint- Eloy les- Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	106.47	/	%
Déchets verts des professionnels	Saint- Eloy les- Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	97.43	/	%
TOTAL DECHETS VERTS				1 123.09	657.21 (détail NC)	- 41.481 %

II.3.3. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	RIC	YSEURE (03)
Déchets verts	Compostage	TERRALYS	TERRALYS	
Carton	Recyclage	SITA MOS	ECHALIER	SAINT OURS (63)
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	VALORPLAST	PUTEAUX (92)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR	JOZE (63)
Batterie	Recyclage	SITA MOS		
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)		SITA MOS		FOUGEROUSE PONT DU CHATEAU (63)
Encombrants	Enfouissement	SITA MOS		MIREMONT(63)/CUSSET (03)
Tubes – Néons – Ampoules	Valorisation	RECYLUM	RECYLUM	PARIS (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPLETE	ECO SYSTEME	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	SITA MOS	SARPI-RECYLEX-SEVIA-ECOSYNTHESE	
Boîtes DASRI	Incinération	SITA MOS		LUCANE BAYET (03)
Bois		SITA MOS		Plate forme DIV CUSSET (03)
Ferrailles			ETS LARDET	MONTLUCON (03)

II.3.4. Le centre de tri

II.3.4.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER	Papeteries de Giroux	Olliergues (63)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier	ECHALIER	Arcelor Packaging	La Plaine St Denis (93)
Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont-Ferrand (63)
Verre	Transport par SORECA sans rupture de charge	OI Manufacturing	Verrerie St Romain le Puy (42)

II.3.4.b. Quantités traitées (en tonne)

	2009	2010	Evolution
Journaux Magazines	271.765	273.035	+ 0.46 %
Carton EMR	87.07	75.42	-13.38%
GM		95.03	
Briques alimentaires	3.000	2.39	-20.33 %
Bouteilles plastique PET	34.10	33.90	-0.58 %
Bouteilles plastique PEHD	9.00	9.25	+2.77 %
Emballage acier	8.00	12.385	+54.81 %
Emballage alu	0.765	0.22	-71.24 %
Refus	76.68	86.38	+12.65 %
Total	526.38	588.020	+11.71 %

III – INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :
 - ⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.
 - ⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.

III.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers particuliers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2010, le produit global attendu auprès des particuliers était de 1 861 168 € soit un taux voté de 15.59 % (le produit final touché était de 1 871 664 € soit 104.78 €/hab.).

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

L'accès à l'ISDN de Saint Eloy les Mines était payant pour les DIB, l'Amiante lié, les Sables de Fonderies et l'apport d'OMR extérieur au périmètre du SICTOM.

III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :
 - La Société ECO-EMBALLAGES;
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie.

III.2. Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2010 : 1 984 761.39 € (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER : 30 665.99 €
- Collecte, transfert des Points Propres – SORECA (verre) : 23 809.41 €
- Tri des emballages collectés en Porte à Porte et en PAV : 64 252.30 €
- Collecte des déchets ménagers et objets encombrants : 548 853.63 €
- Gestion du CSDU de Saint Eloy les Mines : 495 382.46 €
- Gestion des déchèteries : 339 537.47 €
- Location bennes pneus – PROCAR : 5 006.93 €
- Traitement des lixiviats sur la station de Saint Eloy les Mines : 10 527.46 €

III.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2010 : 2 146 645.64 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- TEOM : 1 871 664.00 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 79 949.32 €

dont :

- ECO EMBALLAGES : 45 394.53 €
- Valorisation du verre : 16 601.79 €
- Garantie de reprise cartons d'emballages (Papeterie Giroux) : 5 315.91 €
- Garantie de reprise plastique (Valorplast) : 9 147.40 €
- Garantie de reprise aluminium et acier : 524.55 €
- Aide versée pour la collecte sélective des DEEE : 2 965.14 €

IV LES CHIFFRES CLES

IV.I Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en kg/hab./an)

	2008	2009	2010
Collecte des ordures ménagères résiduelles	307.64	310.67	287.41
Collectes sélective et porte-à-porte des emballages	15.20	16.20	15.91
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	29.51	29.81	27.31
Collecte sélective en apport volontaire (papier/cartons/journaux mag.)	12.36	12.32	13.11
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	2.68	2.84	3.14
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0.92	0.62	0.46
TOTAL	368.31	372.46	347.34
Taux de valorisation	16.47 %	16.59 %	17.25 %

IV.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab./an)

	2008	2009	2010
Collecte en déchèterie (valorisé)	132.82	128.29	99.96
Collecte en déchèterie (non valorisé)	78.09	75.65	75.80
TOTAL	210.91	203.94	175.76
Taux de valorisation	62.97 %	62.91 %	56.87 %

IV.3. Quantités collectées en bennes à encombrants (en kg/hab./an)

	2008	2009	2010
Collecte en bennes (non valorisé)	32.86	33.14	9.64

IV.4. Quantités totales (en kg/hab./an)

	2008	2009	2010
Déchets valorisés	193.49	190.06	159.89
Déchets non valorisés	418.59	419.46	372.85
TOTAL	612.08	609.52	532.74
Taux de valorisation	31.61 %	31.18 %	30.02 %

V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V.1.1. Prévention à la production de déchets

- Intervention en milieu scolaire sur la gestion des déchets,
- Campagne de distribution de composteurs individuels par l'intermédiaire du VALTOM (231 composteurs distribués).

V.1.2. Protection de l'air

- Suivi du réseau de collecte du biogaz conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral.

V.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relavage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM.

V.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts,

V.2 Information et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Les grandes tendances du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sont présentées en Assemblée Générale. Après vérification, le rapport définitif est transmis aux communes ou communautés de communes.

Le SICTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités et de suivi sur l'ISDND des « Nigennes ».

VI. CONCLUSION/PERSPECTIVES

Les grandes données du rapport 2010 sont donc présentées au Comité Syndical à l'occasion du Débat d'Orientation annuel. Le changement du principal prestataire de service au 01 janvier 2010 ; la réorganisation de plusieurs flux et exutoires, rend aléatoire l'analyse de certaines évolutions annuelles.

Le transfert des déchets vers des sites de stockages extérieurs au périmètre du SICTOM des Combraille a engendré un surcoût considérable, à l'origine d'une hausse conséquente du % de T.E.O.M.

Le quai de transfert de SAINT ELOY LES MINES est rendu opérationnel au printemps 2011. L'année est également marquée par la mise en place d'un nouveau système de collecte des encombrants, en porte à porte et sur rendez-vous.

Les services de l'Etat doivent enfin se prononcer sur un dossier de mise en conformité du site de SAINT ELOY LES MINES (réhabilitation ou conversion).